



A Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

10 avril 2014

Les RADD 35J
s'accumulent
depuis plus de
deux ans

AIR FRANCE

NOUS DOIT 8700 JOURS DE REPOS



6502 jours de
RADD U et 2265
jours d'autres
radd en attente



La Direction ne
respecte pas sa
signature

Les 35 J
rétrofités en
BEST à l'au-
tomne 2015
seulement

En avril 2011 les premiers 777-200 retrofités en version 35J font leur apparition. Version optimisée pour la Direction, enfer caractérisé pour ses utilisateurs. Le mécontentement va déboucher sur un premier conflit en juillet 2011 à l'issue duquel un accord sera signé. Ce dernier prévoit la réalisation de vols tests afin d'améliorer les conditions de travail. La Direction reconnaissant la pénibilité de cette version, il est prévu d'attribuer un RADD de 12h aux PNC volant sur cette machine (un seul tronçon générant le RADD).

Un second conflit «éclate» en octobre 2011 dont l'une des revendications concerne, encore, le 35J. Cette fois un relevé de décision acte, à l'appui des vols tests, d'un retrofit du galley en porte 3 de toutes les versions 35J. Le RADD est alors maintenu jusqu'à

la fin de ce retrofit mais son attribution est encadrée. D'abord il ne sera possible de le «libérer» que par tranche de 24H suite aux pratiques inacceptables de la production qui positionnait 12h...la nuit !

Ensuite l'attribution devra respecter les règles de l'accord collectif à savoir : accolé aux MS ou au CA et ce dans les 6 mois suivants l'acquisition d'un «bloc» de 24h.

Enfin, la Direction imposera une période d'embargo de ces RADD du 15 juin au 15 septembre et du 15 décembre au 10 janvier.

Cette mesure qui ne devait durer que quelques mois le temps de retrofiter les 14 777-200 perdue encore aujourd'hui et continuera jusqu'à la fin de l'année 2015 lorsque ces avions passeront en version BEST.

Pourquoi ? Parce que la Direction accumule **les non**

respect des accords qu'elle signe ! Elle reviendra tout d'abord sur l'engagement de modifier les avions : le projet BEST aurait occasionné deux rétrofits successifs alors économiquement vous comprenez ...

Première entaille dans le contrat à peine signé ! Conséquence : prolongation du RADD et accumulation de ce dernier dans le «compteur» de chaque PNC.

Deuxième affront : le non respect des règles d'attribution dans les délais impartis par le relevé de décision. Entre les périodes d'embargo, les contraintes d'accolement uniquement aux CA (80% des PNC en font la demande), l'interdiction que se fait la direction d'accoler plus de 48h (si non les PNC sont au MGA et ça coute cher à l'Entreprise !), etc, le reliquat s'accumule et pour certains le compteur affiche des RADD datant de plus de 2 ans ! On est bien loin des 6 mois prévus par l'accord **SIGNE** par la Direction !!

L'UNAC alerte la Direction depuis des mois sur cette situation qui s'aggrave. Nous avons écrit à notre Directrice lui demandant de trouver au plus vite des solutions pour apurer les compteurs et positionner les futurs RADD dans le respect de l'accord signé (à l'issu d'un conflit) ! Après 10 jours sans réponse, la Direction nous fait des propositions inacceptables consistant uniquement en des concessions des PNC : accolement uniquement aux MS, colmatage des dispersions ayant pour origine une destabilisation du

PNC, etc. Mais jamais elle n'envisage de revenir sur les périodes d'embargo ou même ne concède un accolement AVANT les CA (perte de recouvrement!). Bien entendu elle rejète avec force la solution qui permettrait de sortir à coup sûr de l'impasse : le **paiement de tous ces RADD** en attente.

Nos dirigeants semble oublier un peu vite l'origine de cette mesure et les circonstances dans lesquelles elle a été prise : des choix d'aménagement (sans aucune concertation avec les OP) animés dans un seul but de rentabilité maximale et au mépris de la souffrance des salariés.

Les RADD ce sont des **REPOS** additionnels venant compenser une fatigue et une pénibilité. **Ces jours de repos sont mérités et doivent être donnés !**

Malgré nos demandes incessantes d'un compteur visible par le PNC, ce dernier n'a aucun moyen de connaître le nombre de jours de repos que l'Entreprise lui **doit**. Nous vous invitons donc à tenir votre propre compteur (afin d'éviter les oublis) et à écrire régulièrement au CPPE en demandant le positionnement de vos jours de REPOS. Nous vous rappelons que vous avez droit à 12H sur les versions 35J ET 35C (même pour un tronçon) et que vous devez remplir une feuille de RADD à chaque fois sous peine que **vos jours vous soient volés**.

Sans proposition décente de la Direction, c'est le juge qui se prononcera ...

ADHÉSION UNAC - 3, place de londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Adresse :

Tél :

Prénom :

Matricule :

Mail :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si vous aussi vous veniez nous rejoindre ! L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.